



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-03421**

DE : **MME DZEROWICZ (DAVENPORT)**

DATE : **LE 11 AVRIL 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **PETER SCHIEFKE, DÉPUTÉ**

Réponse du ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Armes à feu

TRADUCTION

RÉPONSE

Le gouvernement du Canada s'est engagé à lutter contre la violence liée aux armes à feu et les activités des gangs. Plus précisément, pour renforcer encore plus les lois sur les armes à feu au Canada et pour protéger les collectivités contre la violence liée aux armes à feu, en mars 2018, le gouvernement a déposé le projet de loi C-71, *Loi modifiant certaines lois et certains règlements portant sur les armes à feu*. Ce projet de loi respecte les engagements que le gouvernement a pris envers les Canadiens d'approfondir la vérification des antécédents et des permis, de normaliser les pratiques commerciales exemplaires qui ont cours parmi les détaillants, de veiller à ce que les décisions en matière de classification soient prises de façon impartiale et de renforcer les mesures de protection relatives au transport des armes à feu prohibées ou à autorisation restreinte, sans empêcher l'utilisation légitime d'armes à feu. Le projet de loi est présentement considéré en parlement.

De plus, le gouvernement a également annoncé un financement pouvant atteindre 327,6 millions de dollars sur cinq ans, et 100 millions de dollars par année par la suite, pour lutter contre la violence liée aux armes à feu et les activités des gangs, notamment en soutenant des projets communautaires et d'application de la loi axés sur la prévention.

L'affectation de ces fonds a été fondée, en partie, sur des exposés et des discussions lors du Sommet pour lutter contre la violence armée et les activités de gangs, qui s'est déroulé à Ottawa en mars 2018. À la fin de 2018, un peu plus de 214 millions de dollars sur cinq ans seront mis à la disposition des provinces et des territoires pour répondre à leurs besoins particuliers.

Notre gouvernement est résolu à mettre en place, à l'égard des armes à feu, des mesures efficaces qui priorisent la sécurité publique en empêchant les armes à feu de se retrouver entre les mains de personnes malintentionnées. Il est aussi résolu à renforcer les mesures de sécurité liées aux armes à feu, à veiller à ce que ces mesures soient justes et raisonnables pour les propriétaires d'armes à feu légales, ainsi qu'à soutenir diverses initiatives qui contribueront à réduire les crimes commis au moyen d'une arme à feu et les activités des gangs criminels.

Au surplus, 51,5 millions de dollars sur cinq ans seront investis dans les activités de l'Agence des services frontaliers du Canada pour empêcher l'entrée au pays des armes à feu illégales et des voyageurs interdits de territoire. En outre, 34 millions de dollars serviront à renforcer la capacité de la Gendarmerie royale du Canada de mener des enquêtes liées à l'utilisation d'armes à feu à des fins criminelles et de permettre aux responsables de l'application de la loi un meilleur accès à la formation, à la technologie et aux données de façon à empêcher les armes à feu illicites d'entrer au Canada et à détecter et à signaler les activités de bandes criminelles.

Dans le cadre de son engagement à assurer la sécurité des collectivités, le gouvernement du Canada a lancé un processus de mobilisation en octobre 2018 dans le but d'éclairer les politiques, les règlements ou les lois visant la réduction du nombre de crimes violents liés aux armes à feu. Le 11 avril 2019, après avoir entendu les Canadiens s'exprimer sur plusieurs questions, le ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé a publié le rapport sommaire de mobilisation intitulé « *Réduire la criminalité violente : Dialogue sur les armes de poing et les armes d'assaut* ».

Tout au long de ce processus de mobilisation, c'est-à-dire des tables rondes en personne, un questionnaire en ligne et des soumissions en ligne, le gouvernement a écouté les intervenants ayant divers points de vue et expériences.

La rétroaction obtenue déterminera si des changements sont requis aux lois portant sur les armes à feu.